



LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



République de Corée

2023

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	CORÉE	FRANCE
Superficie	km ² - 2020 ⁽²⁾	100 410	543 965 ⁽¹⁾
Population	Mhab - évolution 2020/2021 ⁽²⁾	51,7 -0,2%	67,7 +0,3%
Indice de développement humain (IDH)	2021 ⁽³⁾	0,925 19 ^e rang mondial	0,903 28 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md USD courants - 2021 ⁽²⁾	1 811	2 958
Taux de croissance du PIB	% - 2020/2021 ⁽²⁾	+ 4,1	+ 6,8
PIB / habitant	USD courants - 2021 ⁽²⁾	34 998	43 659
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2021 ⁽²⁾	1,8	1,6
Surface agricole utilisée (SAU) ⁽⁴⁾	Mha - 2020 ⁽⁵⁾	1,6	28,6
Surface arable	Mha - 2020 ⁽⁵⁾	1,4	17,9
Surface forestière	Mha - 2020 ⁽²⁾	6,3	17,2
Balance commerciale tous secteurs	France : Md€ - 2022 ⁽⁶⁾ Corée : Md USD - 2022 ⁽⁷⁾	-47,5	-194,4
Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽⁸⁾	France : Md€ - 2022 ⁽⁶⁾ Corée : Md USD - 2022 ⁽⁷⁾	Export : 10,7 Import : 45,6 Solde : -34,9	Export : 83,2 Import : 73,7 Solde : +9,5
Exportations et importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾ entre les deux pays	M€ - 2022 ⁽⁶⁾ Variation 2021-2022	France depuis Corée : 102,7 +42,3%	France vers Corée : 646,7 +19,3%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	France : 2022 ⁽⁶⁾ Corée : 2022 ⁽⁷⁾	0,1% des importations françaises 60 ^e fournisseur de la France	1,7% des importations coréennes 16 ^e fournisseur de la Corée
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	France : 2022 ⁽⁶⁾ Corée : 2022 ⁽⁷⁾	0,8% des exportations françaises 23 ^e client de la France	0,9% des exportations coréennes 19 ^e client de la Corée

1. 543965 km² pour la métropole, la surface Outre-mer est de 89242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

2. Banque mondiale

3. Rapport sur le développement humain 2021/2022

4. La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

5. FAO

6. Douanes françaises, Trade Data Monitor

7. Douanes coréennes, Trade Data Monitor

8. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires

Ce qu'il faut retenir

- La population agricole coréenne, en diminution et vieillissante, représente environ 5% de la population totale et met en valeur principalement de petites exploitations rizicoles fortement subventionnées.
- La République de Corée, auto-suffisante à moins de 50%, figure parmi les premiers importateurs nets de produits agricoles et est fortement dépendante de ses importations agroalimentaires, principalement en provenance des États-Unis, de l'UE et de Chine.
- La sécurisation des approvisionnements est une préoccupation forte ayant conduit la République de Corée à diversifier ses fournisseurs et à développer ses investissements agricoles à l'étranger; elle participe activement au G20 agricole, notamment sur les thèmes de la sécurité alimentaire et de la réduction de la volatilité des prix.
- La République de Corée a conclu de nombreux accords de libre-échange bilatéraux (dont celui avec l'UE entré en vigueur en 2011) tout en préservant les intérêts de son agriculture, et présente encore des exigences spécifiques à l'importation qui peuvent constituer d'importantes barrières non tarifaires. La Corée a rejoint début 2022 l'Accord global de partenariat économique en Asie-Pacifique (*Regional Comprehensive Economic Partnership-RCEP*), premier accord de libre-échange (signé fin 2020) incluant la Chine et le Japon, et ambitionne de rejoindre le *Comprehensive and Progressive for Trans-Pacific Partnership* (CP TPP) dont les États-Unis se sont retirés en 2017 et que le Royaume-Uni a rejoint en 2023.
- La République de Corée, avec des consommateurs sensibles à la sécurité sanitaire et aux bienfaits nutritionnels des aliments et dont le pouvoir d'achat se développe, est un marché de plus en plus favorable pour les produits français et européens.

Production agricole

La République de Corée (ou Corée du Sud) est un territoire montagneux situé au Sud de la péninsule coréenne, à l'extrémité orientale de l'Asie. Elle dispose d'un climat tempéré de type continental avec d'importantes variations saisonnières: les étés sont chauds et humides et les hivers froids et secs sous l'influence des vents sibériens. Le territoire national est occupé à près de 65% par la forêt, tandis que les terres agricoles représentent moins de 20% du territoire et ont diminué d'un quart en trente ans. Par ailleurs, la Corée du Sud dispose de 6 098 km de côtes.

Membre de l'OCDE et du G20, la Corée était en 2021 la 10^e économie mondiale et le 7^e exportateur mondial (644 MdUSD). L'industrie représente 33% du PIB coréen et constitue le fondement de sa puissance économique. D'abord tournée vers les biens de consommation, elle s'est spécialisée progressivement vers les biens de consommation à haute valeur ajoutée. L'industrialisation de l'économie coréenne à partir des années 1950 s'est accompagnée d'un exode rural massif (taux d'urbanisation aujourd'hui supérieur à 80%).

La population agricole est de l'ordre de 2,3 millions de personnes (5% de la population totale en 2020), dont 63% d'actifs (1,4 million) travaillant dans environ un million d'exploitations agricoles. Cette population est en diminution

(-43% par rapport à 2000) et marquée par une pyramide des âges inversée, avec un âge moyen de 62 ans et une part des 65 ans et plus s'élevant à 42% en 2021. Les politiques mises en œuvre depuis les années 1960 ont permis un remembrement progressif, mais la taille moyenne des exploitations reste faible: 65% font moins d'1 ha et seulement 1% plus de 10 ha. Seules 60% des exploitations sont gérées par un agriculteur à temps plein et 70% d'entre elles déclaraient en 2020 des ventes inférieures à 10 MKRW (environ 7 000€).

La production agricole, sylvicole et piscicole atteint en 2021 37 000 MdKRW (environ 27 Md€), soit 1,8% du PIB coréen. Le taux d'autosuffisance alimentaire de la Corée est parmi les plus faibles des pays développés, avec 45,8% (en apport calorique) en 2020, contre 70% en 1990.

La riziculture reste la culture principale en Corée et occupe 45% de la surface agricole utile en 2021. La Corée reste **auto-suffisante en riz** avec une production de 3,9 millions de tonnes en 2021 (inférieure de 7% au niveau de 2011), bien que le nombre d'exploitations rizicoles soit en déclin régulier sur la longue durée (environ 40% des exploitations en 2021 contre 70% en 1990), tout comme la surface cultivée (732 000 hectares de rizières en 2021, soit -14% en 10 ans). La production, également en diminution,

reste toutefois fréquemment excédentaire au regard d'une demande en recul : du fait de l'occidentalisation des habitudes alimentaires, la consommation annuelle moyenne de riz est passée de 120 à 57 kg/personne entre 1990 et 2020.

À l'exception du riz, **la production de céréales est très limitée**, avec un taux d'autosuffisance de 20% seulement en 2020. La production est quasiment inexistante dans le cas du blé (0,7% de la demande domestique) et du maïs (3%); Concernant les oléoprotéagineux, celle de soja ne couvre que 30% des besoins pour l'alimentation humaine, et celui destiné à la trituration (huile et alimentation animale) est presque intégralement importé.

Les filières d'élevage se sont développées, notamment par des phénomènes de concentration des exploitations, jusque dans les années 2000, pour accompagner l'augmentation de la consommation des produits d'origine animale. La production s'est ensuite stabilisée, tandis que la consommation a continué d'augmenter. En 2019, l'autosuffisance en produits animaux n'était atteinte que pour les œufs, la production domestique couvrant 70% de la demande de viande de porc, 36% pour la viande bovine et 83% pour la volaille. Ces filières sont par ailleurs presque totalement dépendantes des importations pour la production d'alimentation animale (16 Mt de matières premières, céréales et protéines végétales, importées chaque année).

L'élevage coréen a été régulièrement affecté par des **crises sanitaires** au cours des dernières décennies: encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), fièvre aphteuse, peste porcine classique, peste porcine africaine (depuis 2019), etc.

La production de **fruits et légumes** représente environ 20% de la valeur de la production agricole coréenne totale, pour un taux d'autosuffisance proche de 80%. Si les agriculteurs ont réorienté leur activité notamment vers la production de fruits et légumes (de l'ordre de 40% en 2015 contre 16% en 1990), les surfaces cultivées en légumes diminuent néanmoins depuis les années 2000 en raison notamment de la concurrence chinoise. Certaines productions spécifiques se développent (champignons, ginseng, thé et produits d'horticulture), tandis que les productions traditionnelles de légumes (choux chinois, radis blanc, piment, ail) sont progressivement remplacées par des productions nouvelles. Les superficies plantées en vergers diminuent également, mais la production augmente avec de meilleurs rendements; la Corée du Sud produit en particulier des mandarines, pommes, poires, raisins de table et pêches.

La production piscicole coréenne évolue autour de 2 Mt annuelles depuis les années 2 000, après avoir culminé à 3,1Mt en 1986. Elle se compose à 70% de produits de la pêche et à 30% de l'aquaculture. La Corée du Sud fait partie des plus grands producteurs mondiaux de moules et d'huîtres, ainsi que de céphalopodes (encornet). Elle détient une flotte thonière importante, active dans le centre-ouest et le sud-ouest du Pacifique, ainsi que dans l'est de l'Océan indien.

Enfin, **la production sylvicole** coréenne s'élève à 5,2m³ de grumes en 2019, mais la Corée du Sud est actuellement très dépendante des importations de bois avec un taux d'autosuffisance de 16%. La forêt coréenne (1/3 de conifères, 1/3 de feuillus et 1/3 tiers de forêts mixtes) est détenue à près de 70% par des propriétaires privés et arrivera prochainement à maturité.

Politique agricole

La politique agricole coréenne est élaborée en étroite relation avec le secteur agricole (notamment la puissante **National Agricultural Cooperative Federation Nonghyup**, qui fédère au niveau national un millier de coopératives et 15 millions de membres, dont 2,5 millions d'agriculteurs).

Elle est marquée par un haut niveau de protection du secteur agricole entraînant une faible compétitivité du secteur et un coût élevé des soutiens à l'agriculture (estimé en 2020 à 1,5% du PIB pour une moyenne OCDE de 0,6%). Un système d'aides directes s'est ajouté récemment aux mesures historiques de soutien aux prix du marché. Dans l'ensemble, depuis 2012, les prix perçus par les producteurs coréens ont été deux fois plus élevés que les cours mondiaux.

Ce niveau élevé de soutien aux producteurs se traduit par des déséquilibres récurrents au sein de certaines filières. C'est le cas du marché du riz, qui reste largement déconnecté des marchés mondiaux en raison de droits de douane prohibitifs (513%, à l'exception d'un quota limité introduit en 2015 sous la pression de l'OMC et qui couvre 8% de la consommation). Pour soutenir un marché confronté à des épisodes fréquents de surproduction, le gouvernement coréen est ainsi amené à constituer des stocks évoluant selon les années entre 1 et 2 Mt (équivalent à 25% à 40% de la consommation annuelle). Au-delà de ces interventions ponctuelles, le gouvernement coréen tente de trouver un équilibre entre l'offre et la demande de riz grâce à une réduction progressive de la surface des rizières qui est

passée de 799 000 hectares en 2015 à 726 000 en 2020. On a assisté cependant à un bref rebond en 2021 de la surface cultivable après la suspension temporaire du programme de réduction de la production.

Ces déséquilibres sont également observés sur le marché du lait. Le système de régulation du prix du lait cru, instauré en 2013 sous la pression des producteurs, établit un tarif garanti pour un quota fourni aux entreprises. Ce prix, établi en fonction de l'évolution des coûts de production et de l'inflation, est parmi les plus élevés au monde (environ 0,8€ par litre en 2021) et pèse fortement sur la compétitivité de la filière laitière coréenne face aux produits importés : on observe ainsi une chute du taux d'autosuffisance coréen pour le lait, passé de 77% en 2001 à 48% en 2020, ainsi que du nombre d'exploitations (-61%) et du cheptel (-25%) sur la période. Des stocks importants de lait invendus n'empêchent pas le recours par les entreprises agroalimentaires coréennes à des quantités importantes de lait en poudre importé, moins cher que le lait produit localement. À compter de 2023, un prix distinct (0,44€/L) pour le lait destiné à la transformation sera introduit, en dépit d'une forte opposition des éleveurs.

Les grands axes de la politique agricole coréenne, définis dans le plan de développement de l'agriculture, des communautés rurales et de l'industrie alimentaire 2018-2022, n'ont pas été fondamentalement remis en cause par l'alternance présidentielle de 2022 et reposent sur les priorités suivantes :

- **Le soutien au revenu** et à la qualité de vie des producteurs. La réforme du système de paiements directs initiée en 2012 a été achevée en 2020, avec un découplage désormais intégral des aides avec la production. La stabilisation des cours, les dispositifs d'aides de crise, le rééquilibrage du marché du riz par un meilleur contrôle de la production et un soutien à la consommation, figurent également parmi les objectifs.
- **Le développement d'une agriculture innovante et durable**, avec le soutien à la R&D et la diffusion au sein des exploitations agricoles des techniques de *Smart Farming* (agriculture de précision, outils numériques et d'intelligence artificielle, robotique, culture en environnement contrôlé etc.). Quatre *Smart farm innovation valleys* ont été lancées afin d'apporter un appui aux agriculteurs (formation, location de matériels innovants) et soutenir la recherche agricole, dont la première a ouvert ses portes fin 2021 à Gimje (sud-est). Fin 2022, le ministère coréen de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAFRA) a également annoncé un plan ambitieux de développement de l'«industrie agricole du futur», en vue d'un triplement à terme de la taille du marché et de sa diffusion au sein des exploitations, encore limitée (en 2020, seuls 10% des élevages recouraient aux

technologies d'agriculture digitale). Dans le domaine agroalimentaire, le *cluster Foodpolis* créé en 2016 à l'initiative du MAFRA vise à fédérer les acteurs du secteur et attirer les groupes internationaux en leur proposant des services et une plateforme logistique ouvrant sur le marché régional asiatique.

- **La sécurité sanitaire**, qui fait l'objet d'une attention renforcée suite aux scandales sanitaires et épizooties ayant frappé la Corée au cours des deux dernières décennies. L'action publique dans ce domaine a été profondément remaniée en 2012 avec la création d'un ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments (MFDS) chargé de conduire les réformes réglementaires nécessaires à l'harmonisation de la législation coréenne avec les normes internationales et de garantir la sécurité sanitaire des consommateurs. La loi sur le contrôle sanitaire des importations de produits alimentaires, entrée en vigueur le 4 février 2016, établit des mesures strictes en vue de garantir la sécurité sanitaire des consommateurs et impose une surveillance de tous les établissements engagés dans la chaîne alimentaire pour la consommation humaine (parmi lesquels les établissements exportant vers la Corée).
- **Le développement rural**, par la promotion de l'installation des jeunes et des femmes en agriculture, le soutien aux revenus et activités des communautés rurales et le développement du tourisme. Un plan présenté fin 2022 fixe l'objectif ambitieux de 10% de jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) en 2040, contre 1,2% en 2022, et prévoit à cette fin des mesures en matière d'accès au foncier, de soutiens financiers et de cadre de vie pour les jeunes actifs.

En complément de ces axes structurants, plusieurs thématiques se sont affirmées dans les débats et politiques publiques ces dernières années :

- **Le développement des exportations** : portées par la popularité croissante de la culture coréenne dans le monde (vague « Hallyu »), les exportations de produits coréens (nouilles, ginseng, kimchi etc.) ont fortement progressé pour dépasser pour la première fois 10 Md\$ en 2021. Le MAFRA met en œuvre une politique active de soutien aux exportateurs et de promotion des produits coréens sur les marchés export.
- **L'impact environnemental de l'agriculture** fait l'objet d'une attention croissante des consommateurs et des pouvoirs publics. Dans le cadre des objectifs de neutralité carbone adoptés par le gouvernement en 2021 (diminution de 40% des émissions en 2030 par rapport à 2018, zéro émission en 2050), le secteur agricole, qui représente 2,2% des émissions coréennes, a fait l'objet de plusieurs mesures (plan pour l'élevage, labellisation des exploitations à faible émission, moindre recours aux engrais minéraux etc.).

• **La sécurité des approvisionnements alimentaires constitue enfin une priorité stratégique pour la Corée du Sud, fortement dépendante des importations.** Le MAFRA s'est doté en 2021 d'un plan national sur l'alimentation qui prévoit le développement de la production domestique, avec un objectif d'autosuffisance de 55 % en 2025, contre 46 % en 2020. La Corée prévoit également de développer ses capacités de stockage pour les produits alimentaires essentiels. Un programme de soutien à l'installation

d'agriculteurs coréens à l'étranger, instauré à la suite de la crise alimentaire de 2008, est par ailleurs toujours actif, avec un succès limité (parmi les 200 exploitations bénéficiaires, une soixantaine étaient encore actives en 2021, notamment en Asie du Sud-Est et en Russie, pour des volumes de production et d'importations limités). La Corée investit enfin dans des infrastructures céréalières et possède deux silos élévateurs aux États-Unis.

Échanges commerciaux

La Corée du Sud figure parmi les **premiers importateurs nets mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires**² (**43,4 Md€** d'importations en 2022, soit 6,2% du total des importations coréennes). Les premiers fournisseurs de la Corée sont les États-Unis (22% en valeur en 2022), l'Union européenne (12%) et la Chine (11%). La Corée du Sud importe essentiellement de la viande (16,2% en valeur), des céréales (14,5%) et des produits de la pêche (12,4%). L'ensemble des importations agroalimentaires est en hausse au cours des dernières années. **Les importations de céréales** proviennent principalement d'Argentine, des États-Unis, d'Australie et dans une moindre mesure du Brésil et d'Ukraine ; il s'agit surtout de maïs destiné à l'alimentation du bétail et de blé. Les importations de **viandes** (bœuf et porc) proviennent principalement des États-Unis et d'Australie, tandis que celles de **produits de la pêche** proviennent de la Chine, de Russie et du Vietnam³.

Les exportations agricoles et agroalimentaires coréennes s'élèvent à 10,2 Md€ en 2022 (1,6% du total des exportations coréennes), **en progression régulière** (+39% en 4 ans) et sont destinées principalement à ses voisins géographiques : Japon (20%) et Chine (19%). Les tensions fréquentes liées aux conflits territoriaux et mémoriels avec ces voisins peuvent entraîner des reculs passagers, comme en 2019 avec la Chine, en protestation face à l'installation de systèmes antimissiles américains. La Corée du Sud exporte essentiellement des produits de la pêche (19%), des préparations à base de céréales (16%), des préparations alimentaires diverses (14%) et des alcools (10%)³. La vague actuelle de diffusion mondiale des produits culturels coréens soutient les exportations de produits alimentaires emblématiques, comme les nouilles ramyeon, la soupe *samgyetang* ginseng ou le *kimchi* (légumes fermentés).

La France est en 2022 le **16^e fournisseur agricole et agroalimentaire de la Corée du Sud** (3^e État membre de l'UE derrière l'Espagne et l'Allemagne). **Les exportations agricoles et agroalimentaires françaises à destination de la Corée s'élèvent à 646,7 M€ en 2022, en hausse de 19,3% sur un an**⁴, dans un marché lui-même en fort développement (augmentation globale des importations alimentaires coréennes de 31%). La Corée du Sud est le 4^e marché d'Asie pour les exportations agricoles et agroalimentaires françaises après la Chine, le Japon et Singapour.

Les exportations de **vins français vers la Corée progressent fortement en 2022**, pour atteindre 206 M€ (+29% par rapport à 2021 et +115% par rapport à 2020)⁴. La France doit faire face à une concurrence soutenue, notamment sur l'entrée et le milieu de gamme, mais profite pleinement de la forte croissance de la consommation de vin en Corée et conforte sa position de premier fournisseur en valeur en 2022 avec 35% du marché, loin devant les États-Unis (18%), l'Italie (15%), le Chili (11%) et l'Espagne (6%). En volume, la France occupe la 2^e place avec 18% des parts de marché, derrière le Chili (20%), traduisant un positionnement principalement sur les segments haut de gamme et premium³.

Les exportations de **produits laitiers français vers la Corée atteignent 143 M€ en 2022** (+18%)⁴, tirées par le beurre (56,6 M€), pour lequel la France détient 41% de part de marché, ainsi que le lait et la crème (25,7 M€, 34% de part de marché). Les spécialités fromagères stagnent en 2022 (24 M€), la France occupant le 8^e rang parmi les importateurs de fromages avec 3% des parts de marché en valeur, loin derrière les États-Unis (43%), la Nouvelle-Zélande (15%) et l'Allemagne (9%).

2. Les données d'importations et exportations agricoles et agroalimentaires mentionnées dans cette fiche correspondent aux postes 1 à 24 du Système Harmonisé (SH) de nomenclature douanière internationale. Elles n'incluent donc pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires.

3. Douanes coréennes, Trade Data Monitor

4. Douanes françaises, Trade Data Monitor

Les exportations de **viandes et abats français s'élèvent à 45 M€** en 2022⁵. La France exporte presque exclusivement de la viande de porc, le marché de la viande bovine étant encore fermé suite aux cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) survenus à la fin des années 1990 et celui de la viande de volaille suspendu lors des épisodes d'influenza aviaire hautement pathogène (entre 2015 et 2017 puis entre 2020 et 2022).

Les exportations de **produits d'épicerie se développent également pour atteindre 79 M€** en 2022, parmi lesquels les produits de la boulangerie-pâtisserie (24 M€), les glaces (16 M€) et le chocolat et préparations contenant du cacao (8 M€)⁵.

La France exporte enfin des machines agricoles et agroalimentaires (73 M€ en 2022), des bois et dérivés (55 M€) et des produits phytosanitaires (7 M€)⁵.

Les importations agroalimentaires coréennes traduisent une **occidentalisation des habitudes alimentaires**, en lien avec l'augmentation du niveau de vie de la population. Par ailleurs, la conclusion d'accords de libre-échange, la volonté de diversification des sources d'approvisionnement et les préoccupations ou contraintes sanitaires font également évoluer les échanges.

Diverses entreprises agroalimentaires françaises sont présentes en Corée du Sud (sites de production, boutiques de distribution, bureaux de représentation), dans le domaine des vins et spiritueux, des produits laitiers, de l'épicerie, de la boulangerie/pâtisserie ou de l'alimentation animale.

Les exportations coréennes vers la France, quasiment inexistantes il y a une décennie, se sont fortement développées pour atteindre 87 M€ en 2022 (+16%). Elles se composent principalement de produits de la pêche et de l'aquaculture (71%), de pâtes alimentaires (10%), et de préparations à base de fruits et légumes (11%)⁶.

Accords internationaux

La Corée du Sud est **membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1^{er} janvier 1995**. Préoccupée par la préservation des intérêts de ses riziculteurs, la Corée du Sud a longtemps bénéficié d'un traitement spécial sur le riz et impose depuis 2015 des droits de douane de 513% au-delà d'un quota minimal au taux de 5%. 125 produits agricoles supportent des droits supérieurs à 100%.

Membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 1996, la Corée s'est engagée depuis lors dans **un agenda très actif de négociations commerciales bilatérales et régionales**. Celles-ci ont abouti à la conclusion et à l'entrée en vigueur de 18 accords de libre-échange (ALE), couvrant plus des deux-tiers des échanges commerciaux du pays: Chili (2004), Singapour et AELE (2006), ASEAN (2009), Inde (2010), UE et Pérou (2011), États-Unis (2012), Turquie (2013), Australie (2014), Canada, Nouvelle-Zélande, Chine et Vietnam (2015), Colombie (2016), Amérique centrale et Royaume-Uni (2021), RCEP (cf. *infra*). Des accords conclus avec l'Indonésie et les Philippines doivent entrer en vigueur dans les prochaines années. Certaines négociations initiées restent sans progrès à ce jour ou sont encore au stade de projet (notamment Japon, Mexique, Conseil de coopération du Golfe, MERCOSUR, Malaisie).

La Corée mène également une politique active au niveau régional et a rejoint en février 2022 le **Regional Comprehensive Economic Partnership (RCEP)**, qui réunit les dix pays membres de l'ASEAN ainsi que cinq autres pays possédant déjà un ALE avec l'ASEAN (Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande, Chine et Japon). Cet accord prévoit à terme l'abolition d'environ 90% des barrières tarifaires entre les pays membres, le secteur agricole faisant l'objet de nombreuses exemptions. **Il s'agit du premier accord de libre-échange réunissant la Corée, la Chine et le Japon**, avec lesquels des discussions en vue d'un accord tripartite initiées en 2012 avancent peu. En avril 2022, **la Corée a également annoncé son intention de rejoindre le Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP)**, tout comme la Chine et Taïwan.

Cette stratégie d'accords économiques vise à assurer à la Corée du Sud des débouchés et à sécuriser son accès aux matières premières, son économie étant largement dépendante des échanges internationaux; cette intégration commerciale a aussi permis d'accélérer les réformes structurelles et de renforcer la compétitivité du pays en modernisant son économie. Elle suscite toutefois une opposition forte dans le secteur agricole.

5. Douanes françaises, Trade Data Monitor
6. Douanes coréennes, Trade Data Monitor

L'ALE UE-Corée est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Outre le démantèlement tarifaire pour les produits agroalimentaires (98,1% des lignes tarifaires couvrant 99,5% des importations coréennes, sur 10 ans), cet accord a permis également la reconnaissance et la protection d'indications géographiques européennes. Depuis le début de son application provisoire, les termes de l'échange se sont inversés et profitent désormais à l'UE. Le déficit commercial enregistré par la partie coréenne a contribué à la multiplication de mesures à caractère protectionniste, s'ajoutant aux nombreux obstacles d'ordre réglementaire et technique qui limitent encore l'accès au marché coréen (inspection préalable obligatoire des établissements exportant des produits agricoles avant leur agrément, exigences d'étiquetage des produits, etc.).

Du point de vue sanitaire et phytosanitaire, les négociations s'inscrivent dans un contexte marqué par des réglementations différentes, par une forte sensibilité de l'opinion publique sur les questions de santé publique et du milieu agricole sur toute décision ayant un impact en matière de concurrence avec la production locale. La reconnaissance par la Corée en 2022 du principe de zonage, après des années de négociations, constitue une avancée importante dont la mise en œuvre permettra de maintenir les exportations depuis les territoires indemnes en cas d'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène ou de peste porcine africaine. En revanche, la levée

de l'embargo ESB sur le bœuf, pour laquelle la France négocie depuis 2008, est encore bloquée à ce jour.

La Corée du Sud est membre des **sept organisations régionales de pêche (CICTA, CTOI, CIATT, WCFPC, CCAMLR, SPRFMO, APSOI)** intervenant sur le contrôle de la pêche thonière dans l'Océan Indien et le Pacifique, et des autres pêches dans le sud de l'Océan Indien et du Pacifique.

Par ailleurs, la Corée du Sud participe activement aux **réunions ministérielles agricoles dans le cadre du G20** et s'investit sur les sujets de la volatilité des matières premières, de la sécurité alimentaire ainsi que des questions environnementales. Elle est membre de l'initiative **APTERR (ASEAN Plus Three Emergency Rice Reserve)**, qu'elle finance et approvisionne en riz. Elle contribue également au budget de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (**FAO**) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (**OMSA**), et accueille régulièrement des conférences mondiales d'organisations internationales (par exemple le 15^e congrès forestier mondial en 2022). **L'agence coréenne de coopération internationale (KOICA)** finance et coordonne des programmes de développement agricole, principalement en Asie (54%) et en Afrique (24%). Le président Yoon s'est engagé à augmenter l'aide publique au développement coréenne pour la porter au niveau moyen des pays membres de l'OCDE.

Relations bilatérales

Depuis 2005, des délégations coréennes ont été accueillies en France sur des sujets agricoles et les ministères en charge de l'agriculture sont convenus de renforcer le dialogue institutionnel, en particulier sur les indications géographiques et la sécurité sanitaire de l'alimentation. Un **accord bilatéral a été signé le 11 novembre 2007**, qui instaure un groupe de travail entre ministères français et coréen en charge de l'agriculture et dont la dernière réunion a eu lieu en 2019. Les autorités françaises et coréennes se rencontrent régulièrement, en particulier sur les sujets sanitaires et phytosanitaires pour l'accès au marché coréen.

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe), l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), Vitagora⁷ ainsi que des établissements d'enseignement agricole ont des contacts en Corée, et *Korea Agro-Fisheries Trade Corporation (AT)* a ouvert un bureau à Paris en novembre 2013. Des échanges entre la fédération des coopératives agricoles *Nonghyup* et le Crédit agricole, initiés en 2002 et dont le 20^e anniversaire sera célébré en 2023, ont permis la conclusion d'un partenariat et la création d'une société commune de gestion de portefeuille.

7. Labellisé depuis 2005 pôle de compétitivité agroalimentaire des régions Bourgogne-Franche-Comté et d'Île-de-France, Vitagora s'adresse à la filière agroalimentaire ainsi qu'aux offreurs de solutions transverses et a pour mission de favoriser le développement, la performance industrielle, et l'innovation de ses membres.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a par ailleurs signé en juillet 2016 un protocole de coopération avec l'Institut national pour l'évaluation de la sécurité des denrées alimentaires et des médicaments (NIFDS). En vertu de ce protocole reconduit en 2021, les instituts mènent des projets de recherche conjoints et organisent ensemble des séminaires et conférences.

Plusieurs visites à haut niveau ont eu lieu, en particulier dans le cadre de l'année croisée France-Corée qui s'est déroulée dans les deux pays de septembre 2015 à décembre 2016.

Le président de la République française s'est ainsi rendu en Corée en décembre 2015. Les autorités des deux pays, qui ont fêté en 2016 le 130e anniversaire de leurs relations diplomatiques, échangent régulièrement en marge de sommets internationaux ou lors de visites officielles. M. Emmanuel Macron, président de la République, a notamment reçu M. Yoon Suk-yeol, président de la République de Corée, à Paris le 20 juin 2023. Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, s'est entretenu avec son homologue Chung Hwang-keun lors d'un déplacement en Corée le 20 avril 2023.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.